

« Produits des Deux-Sèvres » suscite le débat

La charte d'utilisation de la marque « Produits des Deux-Sèvres » a elle suscitée des débats lors de la séance de Conseil départemental d'hier. Pour rappel, le 19 février, le Département a déposé auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), la marque intitulée « Produit des Deux-Sèvres et son logo ». Avant de valider les termes de la charte relative aux règles d'utilisation de la marque, l'opposition départementale a posé de nombreuses questions sur l'identification des produits ou encore sur la traçabilité des animaux d'élevage. « Il ne s'agit en aucun cas d'un label. Nous parlons d'une marque. Le contrôle dépend de nous.

Mais il n'a aucune valeur juridique. Nous parlons-nous d'un contrat de confiance », a précisé Coralie Dénoues.

«Vous regardez en arrière»

Quant aux nombres de bénéficiaires de la marque, Anne-Sophie Guichet, rapporteuse de la commission Agriculture, Eau, Production et Consommations locale, ne cache pas son ambition. Tout est fait pour que le consommateur soit acteur de son économie en consommant Deux-Sèvres. « Que deviendront les producteurs de la marque Poitou ? », lance l'opposition en constatant « qu'une marque en cache une autre ! Elle

s'inquiète désormais de l'avenir du réseau Résalis. Un projet dont le Département est à l'origine. Je pense qu'il est intéressant de reconsidérer les choses vis-à-vis de ce réseau en lui apportant notre concours de façon affirmée », fait remarquer Élodie Truong admirative du réseau Résalis.

« Dans vos propos, vous regardez toujours en arrière. Résalis aujourd'hui a une activité commerciale. C'est un partenaire de grande qualité du Département. Néanmoins, je ne vois pas pourquoi on aiderait plus Résalis qu'un autre fournisseur », conclut Coralie Dénoues.

J79D04

: : : : :

CO 3/04/24